

Compte rendu de la séance du 13 mars 2017

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile - BERGHMANS Laurence - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie -

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - BONNARD Yvon - DELORME Bertrand

ABSENTS :

Date de la convocation : 6 mars 2017

Secrétaire de séance : Jacqueline JAYR

COMPTE de GESTION 2016 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016, identique au compte administratif 2016, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal Madame VAIZIAN période du 01.01 au 31.01.2016, Monsieur DANIS période du 01.02. au 30.06.2016 et Madame BONILLO du 01.07. au 31.12.2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0	€	Dépenses de fonctionnement	4 000.00	€
Recettes d'investissement	0	€	Recettes de fonctionnement	4 842.29	€
Excédent d'investissement	0	€	Excédent de fonctionnement	842.29	€

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2016
INVESTISSEMENT	0 €		0 €	0 €
EXPLOITATION	2 586.91 €		842.29 €	3 429.20 €
TOTAL	2 586.91 €		842.29 €	3 429.20 €

Excédent de clôture de 3 429.20 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2016 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 3 429.20 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2017 en recette à l'article 002 la somme de 3 429.20 €

COMPTE de GESTION 2016 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016, identique au compte administratif 2016, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal Madame VAIZIAN période du 01.01 au 31.01.2016, Monsieur DANIS période du 01.02. au 30.06.2016 et Madame BONILLO du 01.07. au 31.12.2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	5 761,78 €	Dépenses de fonctionnement	5 539,54 €
Recettes d'investissement	7 120,69 €	Recettes de fonctionnement	7 116,20 €
Excédent d'investissement	1 358,91 €	Excédent de fonctionnement	1 576,66 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2016
INVESTISSEMENT	93.31 €		+ 1 358.91 €	1 452.22 €
EXPLOITATION	1 871.64 €	1 687.69 €	+ 1 576.66 €	1 760.61 €
TOTAL	1 964.95 €	1 687.69 €	+ 2 935.57 €	3 212.83 €

Excédent de clôture de 3 212,83 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2016 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 1 760,61 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2017 en recettes à l'article 002 la somme de 1 760,61 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 1 452,22 € à l'article 001.

COMPTE de GESTION 2016 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 identique au compte administratif 2016, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal Madame VAIZIAN période du 01.01 au 31.01.2016, Monsieur DANIS période du 01.02. au 30.06.2016 et Madame BONILLO du 01.07. au 31.12.2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget annexe «Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	12 426,97 €	Dépenses de fonctionnement	19 036,37 €
Recettes d'investissement	12 969,00 €	Recettes de fonctionnement	19 327,90 €
Excédent d'investissement	542,03 €	Excédent de fonctionnement	291,53 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2016
INVESTISSEMENT	6 216,77 €		542,03 €	6 758,80 €
EXPLOITATION	1 627,39 €		291,53 €	1 918,92 €
TOTAL	7 844,16 €		833,56 €	8 677,72 €

Excédent global de clôture de 8 677,72 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2016 Budget annexe « Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 1 918,92 € en totalité à la section de fonctionnement au budget primitif 2017 en recettes à l'article 002.

D'affecter l'excédent d'investissement de 6 758,80 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

COMPTE de GESTION 2016 Budget communal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016, identique au compte administratif 2016 du budget communal du Trésorier Municipal Madame VAIZIAN période du 01.01 au 31.01.2016, Monsieur DANIS période du 01.02. au 30.06.2016 et Madame BONILLO du 01.07. au 31.12.2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement	339 743,68 €	dépenses de fonctionnement	840 599,09 €
recettes d'investissement	310 404,11 €	recettes de fonctionnement	1 096 853,86 €
déficit d'investissement	- 29 339,57 €	excédent de fonctionnement	256 254,77 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2016
INVESTISSEMENT	26 645,91 €		-29 339,57 €	- 693,66 €
EXPLOITATION	299 071,91 €	200 000,00 €	256 254,77 €	355 326,68 €
TOTAL	327 717,82 €	200 000,00 €	226 915,20 €	354 633,02 €

Excédent de clôture de 354 633,02 € duquel il y a lieu de déduire 121 291 € de restes à réaliser en dépenses soit un excédent global de 233 342,02 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2016 Budget communal

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 355 326,68 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2017 en recettes à l'article 002 75 326,68 €

- à la section d'investissement du budget primitif 2017 en recettes à l'article 1068 la somme de 280 000 €

De reprendre le déficit d'investissement de 693,66 € à l'article 001 en dépenses.

(détermination de l'affectation du résultat déficit investissement 693,66 € + RAR 121 291 € € soit 121 984,66 €).

SECURISATION des ECOLES : demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance

Christian FONTAINE, maire-adjoint rappelle au conseil municipal que lors de la précédente réunion, un dossier de sécurisation des écoles avait été présenté :

- vidéo-surveillance
- rehausse des portails
- barreaudage
- alerte anti-intrusion par flashes lumineux.

Il fait part au conseil municipal que des nouveaux éléments ont été chiffrés pour l'installation de visiophones et le changement de la porte de la classe du bas (sous le préau de l'école primaire). Après discussion les projets de barreaudage des fenêtres et de l'installation de vidéo-surveillance sont supprimés. Ce dossier est susceptible d'être subventionné au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Coût estimatif :

- dispositif d'alerte anti-intrusion dans les bâtiments et les cours de récréation associées : alerte visuelle par flash lumineux entre les différentes classes afin que les enseignants organisent l'évacuation des élèves.....4 996,29 € H.T.
- 4 visiophones..... 3 806,90 € H.T.
- rehausse de l'ensemble des portails et portillons avec installations de gâches électriques14 490,00 € H.T.
- remplacement de la porte d'entrée de la classe du bas..... 4 085,00 € H.T.

soit un montant total H.T. de 27 378,19 € soit 32 853,82 € T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

DETR : bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires

Le maire informe le conseil municipal que la commission préfectorale a retourné le dossier de demande de subvention car elle exige un avant-projet définitif et non pas un avant-projet sommaire, d'autre part il donne connaissance du courrier du sénateur Rachel MAZUIR informant les élus d'une possibilité de financement par le biais de crédits parlementaires.

Le dossier sera à nouveau présenté faisant ressortir un plan de financement de :

- subvention DETR 39.50 % : 150 000,00 €
 - conseil départemental 15 % 55 693,00 €
 - réserve parlementaire 15 000,00 €
 - crédit à inscrire au Budget Primitif 159 170,46 €
- soit coût total de 379 863,46 € H.T.

DETR : aménagement carrefour de Gravelles

Olivier TOURNAYRE, maire-adjoint, présente au conseil municipal le dossier d'aménagement de sécurité du carrefour de Gravelles, qui consiste à :

- démolition de la grange située au carrefour de la route de Gravelles et du Chemin chez l'André
- démolition du petit cabanon en face
- déplacement de la croix de mission et du poteau incendie
- travaux de restructuration du carrefour

Le maire fait part au conseil municipal que ce projet pourrait prétendre à une aide au titre des amendes de police.

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite une subvention au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement du carrefour faisant ressortir un plan de financement de :

- subvention amende de police 15 % 6 417,00 €
 - crédits à inscrire au Budget Primitif 43 869,00 €
- soit coût total de 50 286,00 € H.T.

CONVENTION avec l'HARMONIE pour LOCATION du MATERIEL pendant les TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le maire présente la convention à intervenir avec l'Harmonie, pour la location de matériels de musique utilisés pendant les Temps d'Activités Périscolaires, suivant la liste établie par l'intervenant de musique et l'Harmonie pour la période du 2 novembre 2016 au 7 juillet 2017 pour un montant de 1000 €. Le contrat de location est approuvé.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE et de E-COMMUNICATION du DEPARTEMENT de l'AIN :

Le maire informe le conseil municipal des différents points

- Convention pour alimentation électrique du poste de refoulement du Mollard

Dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement au Mollard Est, par la Communauté d'Agglomération, une alimentation électrique est nécessaire pour le poste de refoulement qui sera créé. Une convention de servitude est à intervenir pour la parcelle ZM 76 de Monsieur TERRIER Marcel. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention à intervenir

- Convention pour alimentation électrique des 16 logements Bourg Habitat

Dans le cadre de la construction des 16 logements Bourg Habitat une convention de servitude est à intervenir sur la parcelle ZH 236 pour pose d'une canalisation souterraine de 105 ml sur une largeur de 0,40 ml et pour l'installation d'un poste de transformation dont les dimensions approximatives extérieures sont

- ⇒ Longueur : 3.80 m
- ⇒ Largeur : 2.15 m
- ⇒ Hauteur hors-sol : 3.15 m

Le conseil municipal après en en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention à intervenir

- Avant-projet détaillé pour l'étude d'extinction nocturne de l'éclairage public

L'avant-projet détaillé pour l'étude d'extinction a été déposé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-Communication, il fait ressortir une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 2 507,88 € pour un montant total de 3 000,00 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'avant-projet détaillé.

- Présentation de la demande d'une éventuelle participation au financement du SIEA pour la fibre optique.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par le Syndicat pour le financement de la fibre optique, qu'il est nécessaire d'augmenter son auto financement, à minima pour son budget 2017.

En effet le SIEA en 2007 a été le premier département à démarrer la fibre optique, puis les zones urbanisées ont été réservées aux « acteurs nationaux ». De ce fait les parties moins urbanisées restent au SIEA ce qui représente moins de financement mais entraîne un surcoût propre à l'accès au service quelque soit le lieu. Pour les années à venir 2017 à 2022 le coût de finalisation du développement de la fibre prévoit un budget de 411 Million d'euro.

Il est rappelé que depuis l'origine du projet la cotisation des Communes au SIEA pour le déploiement de FO est à 0,14€/habitant. L'augmentation de cette cotisation, prise en charge par les communes se verrait passer à 3,14€/habitant. L'autre piste de financement avancée lors du débat d'orientation budgétaire du SIEA, à la dernière AG du syndicat reposerait sur la fiscalisation sur les Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties, et la Contribution Financière des Entreprises (CFE).

TRAVAUX

Edna TREIBER-FERBER, maire-adjoint en charge des bâtiments donne connaissance au conseil municipal des différents devis demandés :

- aménagement du cimetière
- réfection de peinture : mairie, école (accessibilité)
- changement fenêtres avec vitrage isolant et store au secrétariat de mairie
- gîte : extérieur
- appartement au-dessus de l'épicerie : problème d'étanchéité de la terrasse
- abords de la salle du Farget : pelouse, haie paysagère, barrières

Olivier TOURNAYRE, maire-adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal des travaux du programme de voirie 2016 restant et à reprendre. La commission voirie se réunira le 22 mars.

Edna TREIBER-FERBER informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élagage des haies, un plan sera établi voie par voie afin de définir l'intervention sur les voies communales.

Le conseil municipal est informé de la proposition du choix des couleurs des logements de Bourg Habitat.

URBANISME – DROIT de PREEMPTION URBAIN : déclaration d'intention d'aliéner

Jacques CORRETEL adjoint à l'urbanisme informe le conseil municipal que la commission urbanisme n'a pas pu se réunir avant le conseil municipal, de ce fait une réunion aura lieu lundi 20 mars.

Droit de préemption urbain :

Pour information DIA reçues et renvoyées aux notaires dans le cadre de la délégation au maire

- Vente terrain à la Croix des Rues
- Vente maison au Village
- Vente grange à Soblay
- Vente maison au Village
- Vente terrain aux Fenouillettes
- Vente maison à Salles

Pour information dossiers à voir à la réunion de la commission urbanisme du lundi 20 mars

Permis de construire :

- Extension bâtiment habitation transformation du garage en habitation à Gravelles le Haut
- Réhabilitation d'une grange en habitation à Soblay
- Construction d'une maison d'habitation à Confranchette le Bas

Déclaration préalable :

- Construction d'un mur en pierre à Soblay *non opposition le 30.01.2017*
- Travaux d'exhaussement du sol à Soblay *non opposition le 20.02.2017*
- Création d'ouvertures dans construction existante au Village *non opposition le 20.02.2017*
- Isolation thermique extérieure sur maison existante au Pied de la Côte *non opposition le 20.02.2017*
- Modification d'ouvertures au Multy *non opposition le 20.02.2017*
- Création d'une pièce dans le garage pour usage de cellier à Salles *non opposition le 20.02.2017*
- Démolition partielle pour ouverture/création de deux places de parking couvertes à Soblay
- Création et transformation d'ouverture au Mollard
- Création d'un portail avec couverture au Mollard
- Remplacement du plancher existant par une dalle béton au Farget
- Crépis sur maison existante au lotissement la Paysanne
- Construction d'un mur mitoyen de clôture de 1,80 m à Confranchette
- Construction d'un mur mitoyen de clôture de 1,80 m à Confranchette
- Pose de 20 m² de panneaux photovoltaïques sur habitation existante lotissement la Paysanne
- Pose de 20 m² de panneaux photovoltaïques sur habitation existante à Confranchette le Bas

Certificat d'urbanisme :

- CUa d'information aux Fenouillettes
- CUB opérationnel à Salles
- CUa d'information à Salles

Comptes-rendus de réunions

- Syndicat d'Aménagement de la Reyssouze

Jacques CORRETEL, informe le conseil municipal que la cotisation au Syndicat n'augmentera pas en 2017.

- Conseil d'Ecole

Brigitte DONGUY, maire-adjoint aux affaires scolaires, informe de la tenue du conseil d'école, réunion au cours de laquelle ont été abordées des questions sur le déneigement du parking et des escaliers ainsi que du bruit à la cantine et des quantités servies.

D'autre part, des problèmes de discipline et d'incivilité à l'école et pendant les TAP sont relevés.

Questions diverses

Le maire informe le conseil municipal

- à partir du 21 mars les cartes d'identité ne seront plus réceptionnées en mairie
- au 1^{er} mars 2017 titularisation de Sandrine BONNEAU et Didier MAGNIN
- cérémonie de citoyenneté samedi 18 mars à 11 H
- participation citoyenne : 8 personnes inscrites, la procédure est lancée par la gendarmerie
- réunion ONF à Gravelles

**Le Maire
Laurent PAUCOD**